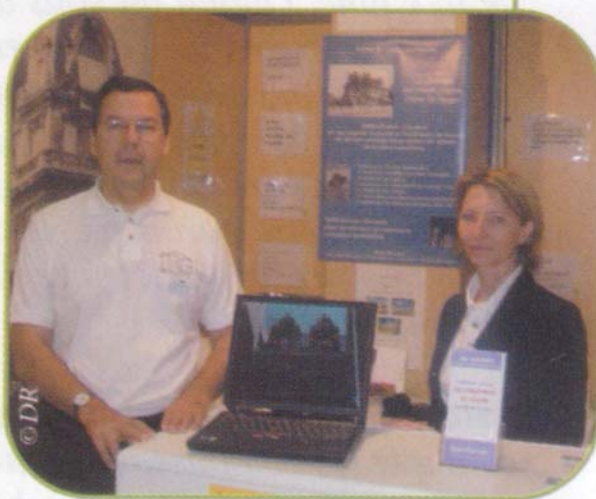


## Mieux que le viager

Il n'est jamais trop tôt pour penser à la retraite. Vendre son bien immobilier pour se doter d'une rente tout en conservant le droit d'y résider dix mois de l'année, le concept d'Immo-retraite a tout du viager ordinaire. A la différence près, que le bien ne sera pas vendu pour 50 % de sa valeur mais 70 %, tandis que la fiscalité appliquée passe de



100 % à 30 %. Pour l'acquéreur qui prendra pleine possession des lieux au décès du vendeur, les règles d'Immo-retraite établissent un cahier des charges pour l'entretien du bien. Quant au coût de l'opération, celui-ci est indépendant de la date de décès afin d'éviter le lien « *particulier* » qui lie les acteurs des contrats viagers classiques.

À l'origine du concept, Christine Azemar et Christophe Zeller ont vu leur produit récompensé par le label « *produit financier innovant 2005* ».

[www.immoretraitegroupe.fr](http://www.immoretraitegroupe.fr)